

Convention financière 2016-2017 pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Siagne



Convention financière 2016-2017 pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Siagne

Vu le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Siagne défini par l'arrêté inter-préfectoral du 6 décembre 2011,

Considérant la délibération de la Commission Locale de l'Eau n°01_2016 du 5 juillet 2016 relative au financement du SAGE de la Siagne,

Considérant la délibération de la Commission Locale de l'Eau n°02_2016 du 5 juillet 2016 relative au choix de la clef de répartition financière,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Entre :

La **Commission Locale de l'Eau** du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Siagne, représentée par son Président, Monsieur Jacques VARRONE,

Et,

Le **Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique de la Haute Siagne**, structure porteuse du SAGE de la Siagne, représenté par son Président, Monsieur Pierre DEOUS, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 6 mai 2014,

Ci-après désigné « le SIIVU »

Ainsi que,

Le **Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents** représenté par son Vice-Président, Monsieur Jean-Marc CHIAPPINI, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 25 février 2014,

Ci-après désigné « le SISA »,

Et,

Les huit communes non adhérentes aux structures ci-dessus mentionnées (Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique de la Haute Siagne, Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents) et inscrites en totalité ou pour partie dans le périmètre du SAGE de la Siagne, représentées par leurs maires,

Ci-après désignées « les communes »

Article 1 – Préambule

Suite aux conclusions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM) 2010-2015, l'État a demandé qu'un SAGE soit élaboré sur le bassin versant de la Siagne pour préserver la ressource en eau soumise à de multiples pressions liées notamment aux activités relatives à l'alimentation en eau potable et à la production d'énergie.

Afin de pouvoir engager cette procédure, le Syndicat Interdépartemental et Intercommunal à Vocation Unique (SIIVU) de la Haute Siagne a été nommé officiellement le 31 mars 2010 structure porteuse du SAGE Siagne, en étroite collaboration avec le Syndicat de la Siagne et de ses Affluents (SISA).

Le SAGE sur la Siagne a été lancé le 7 juillet 2010. Le périmètre qui concerne 26 communes et qui couvre une superficie d'environ 525 km², a été délimité par l'arrêté interpréfectoral du 6 décembre 2011 (carte en annexe 1).

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée par l'arrêté préfectoral du 14 mai 2013 et a été installée par le Préfet des Alpes-Maritimes le 11 juin 2013.

Une première convention financière a permis de financer l'élaboration du SAGE pour les années 2014 et 2015 avec la mise en place d'une clef de répartition financière et un montant plancher.

La présente convention a pour objet de prévoir ce financement pour les années 2016 et 2017 pour l'élaboration du SAGE de la Siagne dans le cadre de la compétence « participation, dans le cadre de la démarche du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Siagne, à la mise en valeur, la protection quantitative et qualitative de la ressource en eau de la Siagne et de ses affluents. » exercée sur le bassin par le Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique de la Haute Siagne, structure porteuse du SAGE de la Siagne.

La CLE s'est réunie le 20 octobre 2015 puis le 5 juillet 2016 et a voté un financement pour l'élaboration du SAGE pour les années 2016 et 2017 ainsi qu'une clef de répartition financière avec un montant plancher associé pour chaque année.

Article 2 – Engagements réciproques

Le SIIVU, le SISA et les huit communes non adhérentes aux Syndicats mentionnés s'engagent à répartir la charge de la part non subventionnée des dépenses relatives à la mise en œuvre du SAGE pour les années 2016 et 2017.

Dans ce cadre, le SISA et les communes confient au SIIVU, les actions suivantes :

- le portage et l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- le suivi de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »
- le suivi de l'étude « Élaboration de l'état des lieux du SAGE »
- le suivi d'autres études complémentaires nécessaires au SAGE
- la mise en œuvre d'actions de communication autour du SAGE

En contrepartie le SIIVU s'engage à poursuivre le portage et l'animation du SAGE en assurant la maîtrise d'ouvrage des actions mentionnées ci-dessus et à apporter un appui administratif et technique à la Commission Locale de l'Eau.

Le SIIVU s'engage également à transmettre au SISA et aux huit communes les documents suivants :

- le rapport d'activité annuel
- le planning des dépenses prévisionnelles mis à jour tous les 6 mois
- le budget réalisé du SAGE (issu du compte administratif) faisant apparaître tous les mandatements relatifs aux actions listées ci-dessus et aux charges de personnels, et ce pour les exercices budgétaires 2016 et 2017
- un tableau de bord mentionnant les différents marchés en cours, leur date de notification, leur durée, les mandatements effectués, le nom des prestataires, les éventuels avenants, les subventions attendues (arrêtés attributifs avec numéro de dossier, taux de subvention, montant subventionnable et durée), les appels de subventions effectués (date et montant), les subventions effectivement reçues. Ce document sera transmis 2 fois par an : avant le 30 juin et avant le 31 décembre.

Une réunion de restitution annuelle sera organisée par le SIIVU afin de présenter au SISA et aux communes le bilan financier de l'année écoulée, le planning prévisionnel et l'incidence sur les participations.

Article 3 – Dispositions financières pour les années 2014 et 2015

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2016 s'élèvent à 170 800 € et pour 2017 à 354 650 € soit pour les deux années à un total prévisionnel de 525 450 € TTC. Le détail de ces dépenses prévisionnelles est consultable en annexe 2.

Ces dépenses concernent :

- l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »
- l'étude « Élaboration de l'état des lieux du SAGE »
- les autres études potentielles
- les dépenses liées au poste de chargé de mission SAGE
- les actions de communication, définies par la Commission de Communication (site internet...)
- les investissements nécessaires au poste de chargé de mission SAGE

Les échanges avec les différents partenaires financiers actuels du SAGE (l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ainsi que les différents partenaires financiers potentiels (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Conseil Général 06, Conseil Général 83) permettent d'établir un plan de financement prévisionnel d'un montant d'aide de 310 240 € pour les deux années (soit près de 65 % du montant total de dépenses). Par ailleurs, le report « excédentaire » de 45 675 € perçu en 2015 permettra également de financer une partie des dépenses des deux prochaines années (2016 et 2017).

Étant donné que certaines communes du SIIVU sont adhérentes à d'autres structures intercommunales, leur participation sera intégrée au calcul de la participation d'une seule structure intercommunale selon les modalités suivantes :

Communes	Adhérent aux structures intercommunales :		Participation appelée via
	SIIVU	SISA	
Escragnolles	x	x	SIIVU
Le Tignet	x	x	SIIVU
Saint-Cézaire-sur-Siagne	x	x	SIIVU
Saint-Vallier-de-Thiery	x	x	SIIVU

De ce fait, la part non subventionnée de dépenses à prendre en charge par le SIIVU, le SISA et les communes serait ainsi de 75 000 € pour 2017.

Ces montants sont des propositions d'enveloppe de sollicitation maximum. Le second versement du SIIVU, du SISA et des communes pourra alors être réévalué à la baisse par un avenant si le budget prévisionnel venait à être modifié.

La contribution du SIIVU, du SISA et des communes pour la prise en charge de la part non subventionnée des dépenses est calculée pour chaque année au prorata de leur population INSEE 2013, de leur potentiel fiscal 2010, de la dotation de base 2013 et de la surface des communes dans le périmètre du SAGE selon la formule suivante :

$$C = D \times [1,6 \times (P / SP) + 0,5 \times (PF / SPF) + 0,1 \times (DB / SDB) + 0,05 \times (SC / SSC)]$$

C est la contribution de la commune ou de l'EPCI considéré,

D est la dépense de l'année à couvrir,

P est la population de la commune ou de l'EPCI considéré (INSEE 2013),

SP est la population totale des 26 communes dans le périmètre du SAGE (INSEE 2013),

PF est la valeur du potentiel fiscal communal de la commune et s'il s'agit d'un EPCI, PF est la valeur de la somme des potentiels fiscaux communaux des communes composant l'EPCI, considéré pour l'année précédant l'exercice,

SPF est la somme des valeurs des potentiels fiscaux communaux, des communes et EPCI associés, pour l'année précédant l'exercice,

DB est la valeur de la dotation de base de la commune et s'il s'agit d'un EPCI, DB est la valeur de la somme des dotations de base des communes composant l'EPCI,

SDB est la somme des valeurs des dotations de base communales des communes et EPCI associés,

SC est la surface de la commune dans le périmètre du SAGE et s'il s'agit d'un EPCI, SC est la somme des surfaces des communes dans le périmètre du SAGE composant l'EPCI,

SSC est la surface totale des communes et EPCI dans le périmètre du SAGE.

Compte tenu du mode de calcul et dans la logique de solidarité de bassin, il a été décidé d'une somme plancher de 250 € pour l'année 2017 pour les plus petites communes.

Ce plancher est voté à l'unanimité lors de la réunion de la CLE du 5 juillet 2016 (délibération n°02_2016).

Le tableau joint en annexe 3 récapitule les éléments de calcul et le montant de la participation de chaque commune. Les annexes 4 à 6 précisent pour le SIIVU, le SISA et les autres communes, les éléments de calculs et le montant de la participation qui les concernent.

L'appel à cotisation se fera deux fois par an, un en avril et un en septembre sur l'exercice comptable de 2017.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet à sa signature par les différentes parties. Elle couvre la période 2016-2017 et pourra, si nécessaire, être reconduite par avenant.

Signatures

M. Jacques VARRONE
Président de la **Commission Locale de l'Eau**

M. Pierre DEOUS
Président du **Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique de la Haute Siagne**

Pour les communes de (8 communes)

Callian,
Escragnolles,
Le Tignet,

Mons,
Montauroux,
Saint-Cézaire-sur-Siagne,

Saint-Vallier-de-Thiey,
Tanneron.

M. Jean-Marc CHIAPPINI
Vice-Président du **Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents**

Pour les communes de (10 communes) :

Auribeau-sur-Siagne,
Cabris,
Cannes,
Grasse,

La Roquette-sur-Siagne,
Mandelieu,
Mouans-Sartoux ,

Pégomas,
Peymeinade,
Spéracèdes.

Et les représentants des communes :

Monsieur le maire de la commune des **Adrets de l'Esterel (83)** :

Madame le maire de la commune d'**Andon (06)** :

Monsieur le maire de la commune de **Caille (06)** :

Monsieur le maire de la commune de **Fayence (83)** :

Monsieur le maire de la commune de **Mougins (06)** :

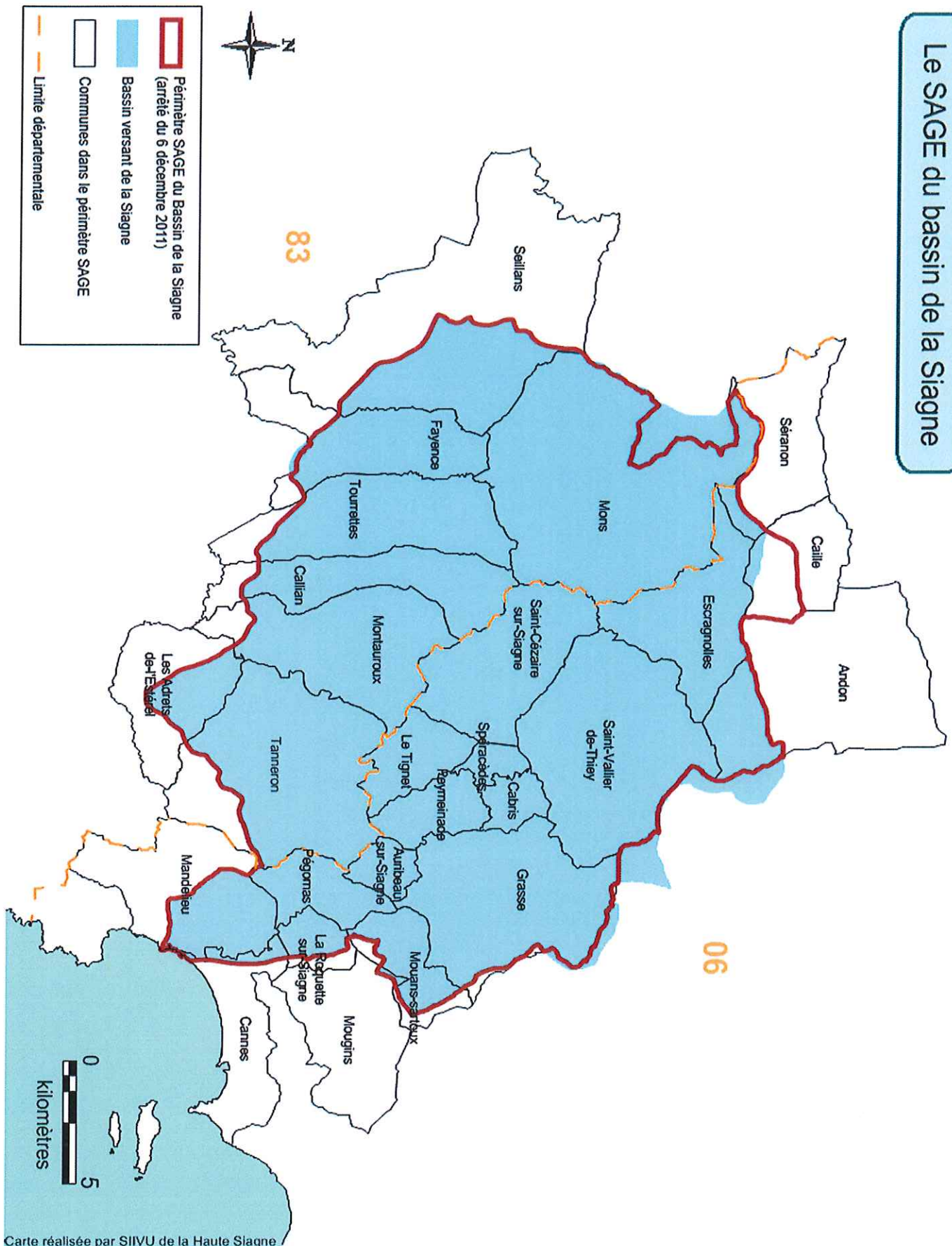
Monsieur le maire de la commune de **Séranon (06)** :

Monsieur le maire de la commune de **Seillans (83)** :

Monsieur le maire de la commune de **Tourrettes (83)** :

Annexe 1 : Périmètre du SAGE de la Siagne

Le SAGE du bassin de la Siagne



PROJET**Annexe 2 : Dépenses prévisionnelles**

	Budget 2016	Dépense TTC	Recettes TTC	Financement	Restant non subventionné
Poste	Salaires + charges (CM, Assistance, Stagiaires)	56 000 €	41 978 €	Agence de l'eau	22 022 €
	Frais liés au poste	8 000 €			
Total postes et frais liés au poste		64 000 €	41 978 €	-	22 022 €
Etudes	Ressource	25 000 €	71 585 €	Agence de l'eau et Région PACA	0 €
	EDL	45 800 €	4 062 €	Agence de l'eau et Région PACA	41 738 €
	Contentieux État des lieux	10 000 €	-	-	10 000 €
Total études		80 800 €	75 647 €	-	51 738 €
Communication	Frais liés au site internet	3 000 €	-	-	3 000 €
	Actions de Communication autour du SAGE définies par la Commission Communication	8 000 €	-	-	8 000 €
Total communication		11 000 €	0 €	-	11 000 €
Investissement	Matériel informatique, de bureautique et de mesure	15 000 €	7 500 €	Agence de l'Eau (50%)	7 500 €
Total Investissement		15 000 €	7 500 €	-	7 500 €
Report 2015 (excédant participation des communes)					45 675 €
TOTAL (TTC)		170 800 €	170 800 €	-	0 €

	Budget prévisionnel 2017	Dépense TTC*	Recettes TTC*	Financement*	Restant non subventionné*
Poste	Salaires + charges (CM, Assistance, Stagiaires)	58 050 €	64 724 €	Agence de l'eau	1 326 €
	Frais liés au poste	8 000 €			
Total postes et frais liés au poste*		66 050 €	64 724 €	-	1 326 €
Etudes	Ressource	12 000 €	37 000 €	Agence de l'eau et Région PACA (100%)	-25 000 €
	EDL	130 000 €	104 000 €	Agence de l'eau et Région PACA (80%)	26 000 €
	Etude impact environnemental	43 000 €	-	-	43 000 €
	Etude des pressions (ex-piscicole)	90 000 €	72 000 €	Agence de l'eau et Région PACA (80%)	18 000 €
Total études*		275 000 €	213 000 €	-	62 000 €
Communication	Frais liés au site internet	600 €	-	-	600 €
	Actions de Communication autour du SAGE définies par la Commission Communication	8 000 €	-	-	8 000 €
Total communication*		8 600 €	0 €	-	8 600 €
Investissement	Poste informatique, équipements appareil de mesures divers	5 000 €	2 500 €	Agence de l'Eau (50%)	2 500 €
Total Investissement*		5 000 €	2 500 €	-	2 500 €
Report 2016					0 €
TOTAL (TTC)*		354 650 €	280 224 €	-	-75 000 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le 07/04/2017

ID : 003-218301380-20170403-20170403_003-DE

PROJET

Annexe 3 : Éléments de calculs et montant de la participation – Données générales

Communes	Code INSEE	Population INSEE 2013	Potentiel fiscal 2010	Dotation de base des communes 2013	Superficie totale de la commune en km² (INSEE)	Superficie de la commune en km² dans le périmètre SAGE	Participation appelée aux communes pour 2014 avec plancher 250 €	Participation appelée aux communes pour 2015 avec plancher 250 € (Un seul trimestre)	Participation appelée aux communes pour 2016	Participation appelée aux communes pour 2017 avec plancher 250 €	Différence 2017-2014
Andon	6003	587	423 000	75 735	54.30	9.90	250 €	125 €	0 €	250 €	0 €
Auribeau sur Siagne	6007	3 096	1 737 000	284 126	5.50	5.50	822 €	414 €	0 €	836 €	14 €
Cabris	6026	1 459	1 284 000	126 503	5.40	5.40	423 €	213 €	0 €	430 €	7 €
Caille	6028	343	249 000	41 635	17.00	7.20	250 €	125 €	0 €	250 €	0 €
Callian	83029	3 275	2 395 000	318 673	25.40	22.50	963 €	485 €	0 €	980 €	17 €
Cannes	6029	74 273	113 036 000	12 315 758	19.60	1.80	24 123 €	12 145 €	0 €	24 545 €	422 €
Escragnolles	6058	600	174 000	44 204	25.50	25.50	250 €	125 €	0 €	250 €	0 €
Fayence	83055	5 196	4 278 000	564 242	27.70	19.70	1 507 €	759 €	0 €	1 533 €	26 €
Grasse	6069	52 185	42 734 000	6 144 657	44.40	43.40	14 626 €	7 363 €	0 €	14 881 €	255 €
La Roquette sur Siagne	6108	5 059	3 257 000	459 702	6.30	4.60	1 352 €	681 €	0 €	1 375 €	23 €
Le Tignet	6140	3 226	2 155 000	288 530	11.30	11.30	896 €	451 €	0 €	911 €	15 €
Les Adrets de l'Estérel	83001	2 700	2 108 000	244 522	22.30	8.00	763 €	384 €	0 €	776 €	13 €
Mandelieu	6079	22 498	31 028 000	3 290 397	31.40	13.00	7 112 €	3 581 €	0 €	7 236 €	124 €
Mons	83080	883	804 000	95 287	76.60	76.60	519 €	261 €	0 €	527 €	8 €
Montauroux	83081	5 899	4 397 000	597 976	33.50	31.00	1 709 €	861 €	0 €	1 739 €	30 €
Mouans-Sartoux	6084	10 443	11 868 000	1 057 791	13.50	10.50	3 115 €	1 568 €	0 €	3 169 €	54 €
Mougins	6085	19 267	24 354 000	2 192 907	25.60	0.40	5 855 €	2 948 €	0 €	5 957 €	102 €
Pégomas	6090	6 924	4 268 000	662 443	11.30	11.30	1 860 €	936 €	0 €	1 892 €	32 €
Peymeinade	6095	8 069	5 951 000	806 194	9.80	9.80	2 218 €	1 117 €	0 €	2 257 €	39 €
Saint-Cézaire-sur-Siagne	6118	3 738	2 677 000	361 327	30.00	30.00	1 111 €	560 €	0 €	1 131 €	20 €
Saint-Vallier-de-Thiery	6130	3 424	1 884 000	339 934	50.70	50.70	1 066 €	537 €	0 €	1 085 €	19 €
Seillans	83124	2 555	2 551 000	271 620	88.70	24.80	821 €	413 €	0 €	835 €	14 €
Séranon	6134	477	325 000	51 937	23.30	2.00	250 €	125 €	0 €	250 €	0 €
Spéracèdes	6137	1 296	1 113 000	114 250	3.50	3.50	371 €	187 €	0 €	377 €	6 €
Tanneron	83133	1 497	1 270 000	122 550	52.80	44.70	570 €	287 €	0 €	580 €	10 €
Tourrettes	83138	2 789	3 182 000	296 014	34.00	30.10	927 €	469 €	0 €	947 €	20 €
Communes du SIVU	-	22 542	15 756 000	2 168 481	305.80	292.30	7 084 €	3 566 €	0 €	7 204 €	120 €
Communes du SISA	-	185 302	216 256 000	25 261 821	150.70	108.80	56 022 €	28 202 €	0 €	56 999 €	977 €
Autres Communes	-	33 914	37 470 000	3 738 612	292.90	102.10	10 623 €	5 347 €	0 €	10 798 €	175 €
Total		241 758	269 482 000	31 168 914	749.40	503.20	73 729 €	37 115 €	0 €	75 000 €	1 271 €

7500 €

Annexe 4 : Éléments de calculs et montant de la participation appelée au Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique (SIVU) de la Haute Siagne

Nombre de communes représentées	Participation 2016	Participation 2017 avec le plancher de 250 €	Participation 2016 - 2017
8	0 €	7 204 €	7 204 €

Communes	Code INSEE	Population INSEE 2013	Potentiel fiscal 2010	Dotation de base des communes 2013	Superficie totale de la commune en km² (INSEE)	Superficie de la commune en km² dans le périmètre SAGE	Participation appelée aux communes pour 2014 avec plancher 250 €	Participation appelée aux communes pour 2015 avec plancher 250 € (Un seul trimestre)	Participation appelée aux communes pour 2016	Participation appelée aux communes pour 2017 avec plancher 250 €	Différence 2017-2014
Callian	83029	3 275	2 395 000	318 673	25.40	22.50	963 €	485 €	0 €	980 €	17 €
Escagnolles	6058	600	174 000	44 204	25.50	25.50	250 €	125 €	0 €	250 €	0 €
Le Tignet	6140	3 226	2 155 000	288 530	11.30	11.30	896 €	451 €	0 €	911 €	15 €
Mons	83080	883	804 000	95 287	76.60	76.60	519 €	261 €	0 €	527 €	8 €
Montauroux	83081	5 899	4 397 000	597 976	33.50	31.00	1 709 €	861 €	0 €	1 739 €	30 €
Saint-Cézaire-sur-Siagne	6118	3 738	2 677 000	361 327	30.00	30.00	1 111 €	560 €	0 €	1 131 €	20 €
Saint-Vallier-de-Thiery	6130	3 424	1 884 000	339 934	50.70	50.70	1 066 €	537 €	0 €	1 085 €	19 €
Tanneron	83133	1 497	1 270 000	122 550	52.80	44.70	570 €	287 €	0 €	580 €	10 €
Communes du SIVU	-	22 542	15 756 000	2 168 481	305.80	292.30	7 084 €	3 566 €	0 €	7 204 €	120 €

Annexe 5 : Éléments de calculs et montant de la participation appelée au Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents

Nombre de communes représentées	Participation 2016	Participation 2017 avec le plancher de 250 €	Participation 2016 - 2017
10	0 €	56 999 €	56 999 €

Communes	Code INSEE	Population INSEE 2013	Potentiel fiscal 2010	Dotation de base des communes 2013	Superficie totale de la commune en km² (INSEE)	Superficie de la commune en km² dans le périmètre SAGE	Participation appelée aux communes pour 2014 avec plancher 250 €	Participation appelée aux communes pour 2015 avec plancher 250 € (Un seul trimestre)	Participation appelée aux communes pour 2016	Participation appelée aux communes pour 2017 avec plancher 250 €	Différence 2017-2014
Auribeau sur Siagne	6007	3 096	1 737 000	284 126	5.50	5.50	822 €	414 €	0 €	836 €	14 €
Cabris	6026	1 459	1 264 000	126 503	5.40	5.40	423 €	213 €	0 €	430 €	7 €
Cannes	6029	74 273	113 036 000	12 315 758	19.60	1.80	24 123 €	12 145 €	0 €	24 545 €	422 €
Grasse	6069	52 185	42 734 000	6 144 657	44.40	43.40	14 626 €	7 363 €	0 €	14 881 €	255 €
La Roquette sur Siagne	6108	5 059	3 257 000	459 702	6.30	4.60	1 352 €	681 €	0 €	1 375 €	23 €
Mandelieu la Napoule	6079	22 498	31 028 000	3 290 397	31.40	13.00	7 112 €	3 581 €	0 €	7 236 €	124 €
Mouans-Sartoux	6084	10 443	11 868 000	1 057 791	13.50	10.50	3 115 €	1 568 €	0 €	3 169 €	54 €
Pégomas	6090	6 924	4 268 000	662 443	11.30	11.30	1 860 €	936 €	0 €	1 892 €	32 €
Peymeinade	6095	8 069	5 951 000	806 194	9.80	9.80	2 218 €	1 117 €	0 €	2 257 €	39 €
Spéracèdes	6137	1 296	1 113 000	114 250	3.50	3.50	371 €	187 €	0 €	377 €	6 €
Communes du SISA	-	185 302	216 256 000	25 261 821	150.70	108.80	56 022 €	28 202 €	0 €	56 999 €	977 €

Annexe 6 : Éléments de calculs et montant de la participation appelée aux 8 communes non adhérentes à un syndicat

Nombre de communes représentées	Participation 2016	Participation 2017 avec le plancher de 173 €	Participation 2016 - 2017
8	0 €	10 798€	10 798 €

V

Communes	Code INSEE	Population INSEE 2013	Potentiel fiscal 2010	Dotation de base des communes 2013	Superficie totale de la commune en km² (INSEE)	Superficie de la commune en km² dans le périmètre SAGE	Participation appelée aux communes pour 2014 avec plancher 250 €	Participation appelée aux communes pour 2015 avec plancher 250 € (Un seul trimestre)	Participation appelée aux communes pour 2016	Participation appelée aux communes pour 2017 avec plancher 250 €	Différence 2017-2014
Andon	6003	587	423 000	75 735	54.30	9.90	250 €	125 €	0 €	250 €	0 €
Caille	6028	343	249 000	41 635	17.00	7.20	250 €	125 €	0 €	250 €	0 €
Fayence	83055	5 196	4 278 000	564 242	27.70	19.70	1 507 €	759 €	0 €	1 533 €	26 €
Les Adrets de l'Estérel	83001	2 700	2 108 000	244 522	22.30	8.00	763 €	384 €	0 €	776 €	13 €
Mougins	6085	19 267	24 354 000	2 192 907	25.60	0.40	5 855 €	2 948 €	0 €	5 957 €	102 €
Saillans	83124	2 555	2 551 000	271 620	88.70	24.80	821 €	413 €	0 €	835 €	14 €
Séranon	6134	477	325 000	51 937	23.30	2.00	250 €	125 €	0 €	250 €	0 €
Tourrettes	83138	2 789	3 182 000	296 014	34.00	30.10	927 €	469 €	0 €	947 €	20 €
Autres Communes	-	33 914	37 470 000	3 738 612	292.90	102.10	10 623 €	5 347 €	0 €	10 798 €	175 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le 7.04.2017

ID : 083-218301380-20170403-20170403_003-DE

PROJET